



Centre de Formalités des Entreprises

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78

Mail : cfe-fc@guadeloupe.cci.fr

Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17

Accueil CFE : du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00
Traitement des Formalités : 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs
Permanence sur rendez-vous

IMMATRICULATION D'UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE

(Avec création, acquisition ou location-gérance)

Il convient au préalable quel que soit le mode de saisie du CFE, de réunir l'ensemble des pièces constitutives du dossier ci-après:

PIECES A FOURNIR AU CFE POUR L'IMMATRICULATION AU RCS

- Si 1ère immatriculation, un formulaire PO CMB en 3 exemplaires dûment remplis et signés
- Si établissement secondaire formulaire P2 CMB + extrait K'BIS de - de 3 mois (original)

Concernant la personne

- Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance (traduction si non français, certifiée conforme par le dirigeant)

Si marié sous le régime de la communauté

- Attestation de délivrance de l'information donnée au conjoint sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs, datée et signée (original)
- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation (original)
- Pouvoir du créateur s'il ne signe pas lui-même la déclaration + Copie de la pièce d'identité du mandataire (original)

Fournir en plus si de nationalité étrangère (Hors CEE et OCDE)

- **Résident en France**

- Copie carte de résident, ou récépissé carte de séjour *autorisant l'exercice d'une activité professionnelle* ou **Visa de long séjour ou carte de séjour** indiquant l'adresse du domicile actuel, *portant la mention : « vie privée et familiale » ou « compétences et talents, ou « passeport talent », ou « entrepreneur/profession libérale », en cours de validité;*

Tél sous préfecture : 0590 82 68 75

<http://www.guadeloupe.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France2#!/>

- **Non Résident en France,**

- Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité avec une adresse à l'étranger
- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation

Concernant l'activité

- Si bénéficiaire d'un contrat d'appui au projet d'entreprise, 2 copies certifiées conformes par le représentant légal
- Tout titre justifiant du lieu d'exercice (quittance, bail, taxe foncière ou d'habitation, contrat, autorisation certifiée conforme ...etc)

ORIGINE DU FONDS

ACQUISITION /LOCATION-GERANCE D'UN FONDS DE COMMERCE

- Copie de l'acte timbré et enregistré au Centre Des Impôts ou Copie du contrat de location-gérance
- Attestation de parution de l'avis dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- Si l'acte ne comporte pas droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local

SI ACTIVITE REGLEMENTEE

- Copie de l'autorisation provisoire ou définitive délivrée par l'organisme compétent
- Si Marin pêcheur:** Livret maritime et/ou Rôle d'équipage, ou la fiche du marin et/ou permis d'armement portant le sceau de la Direction de la Mer

- En cas d'exploitation d'un **débit de boisson ou d'un restaurant, copie du récépissé de déclaration**

d'ouverture délivré par la mairie de la commune du lieu d'implantation sur présentation de l'attestation de formation ou du permis d'exploitation

➤ **!! Formation :** pour l'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place ou d'un restaurant, obligation de suivre au préalable une formation dispensée par un centre de formation agréé afin d'obtenir **un permis d'exploitation, valable 10 ans.** Pour ce type d'activité, une attestation de formation sera réclamée par la mairie en vue de la délivrance du récépissé de déclaration. Par ailleurs depuis le 01 octobre 2012, une **formation en matière d'hygiène alimentaire** est exigée pour les débits de boissons proposant un service de restauration

Effectuer en plus une déclaration d'activité auprès de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Cerfa 13984-03), Service de l'Alimentation, Antenne des Abymes, ZAC de Kann'Opé, Dothémare II, 97139 Les Abymes. Contact Abymes : accueil DAAF au 0590996050, contact Basse-Terre : accueil DAAF au 0590990909.

Cerfa 13984-03 à télécharger sur ce lien : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13984.do

- en cas d'activité de location d'hébergement touristique, gîtes, Villages Vacances, Résidence de Tourisme

etc... : Effectuer une déclaration préalable à la Mairie (formulaire Cerfa N° 14004-02) de votre bien avant le commencement de l'exploitation de votre activité (Art L324-1-1 du Code du Tourisme).

Toute modification concernant l'activité implique une nouvelle déclaration en Mairie. La loi WARSMANN du 22 Mars 2012 prévoit une sanction sous forme de contravention de 3^e Classe, en cas de non déclaration préalable, à hauteur de 450 € (Art. D324-1-1 du Code de Tourisme). » **Cerfa N° 14004-02** à télécharger sur ce lien :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14004_02.do?jeton=AfuHXQFPllzK7QFPn4Xy_xjt

COUT DE LA FORMALITE

« Compte tenu de la recrudescence de chèques impayés, seuls les paiements par carte bleue, virement et espèces sont acceptés »

« **En cas de paiement en espèces, merci de faire l'appoint** »

Frais CCI : 70 € - *Espèces, CB ou Virement*

Frais de GREFFE – Espèces ou Chèque (*chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce*)

Origine du fonds	Immatriculation principale	Mention d'un conjoint collaborateur et déclaration d'information donné au conjoint
Création/Reprise	21,78 €	7,26 €
Prise en location-gérance gérance-mandat	45,97 €	7,26 €
Achat, partage, donation ou autre mutation onéreuse avec ou <i>sans BODACC</i>	45,97 €	7,26 €

Immatriculation d'un Etablissement secondaire (notification comprise)	Mention d'un conjoint collaborateur et déclaration d'information donnée au conjoint	
Création	72,58 €	7,26 €
Prise en location-gérance, gérance-mandat	75,01 €	7,26 €
Achat, partage, donation ou autre mutation onéreuse avec ou sans BODACC	75,01 €	7,26 €

Fiche mise à jour le 06/01/2021